



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 140 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

27. SIG

**Adhésion à la nouvelle politique départementale SIG de
GEO 17**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 140 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

27. SIG

Adhésion à la nouvelle politique départementale SIG de GEO 17

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu la directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté Européenne (INPIRE),

Vu le Budget Primitif 2017 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 6 avril 2017,

Vu la délibération n°186 du 13 décembre 2012 du Conseil Communautaire, portant sur la signature d'une convention d'utilisation de la géoplateforme 17,

Vu la délibération n°508 du 15 décembre 2016 du Conseil Départemental de la Charente Maritime, portant sur la définition de la nouvelle gouvernance de GEO 17,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant que l'animation et la gestion de la politique SIG ont été confiées à SOLURIS par décision de la Commission Permanente;

Considérant que cette nouvelle gouvernance s'organise autour de deux instances :

- le comité stratégique qui a pour missions de définir les axes de développement, choisir les priorités de Géo 17 et de voter les budgets,
- le comité d'orientation qui s'appuie sur les groupes de travail et qui a pour missions de décliner les objectifs, définir les moyens, calendriers et méthodes à mettre en place ;

Considérant les axes fixées par le Comité Stratégique :

- axe 1 : une politique fédératrice (plus de partage et de mutualisation),
- axe 2 : une politique au service des organismes publics et des citoyens (développer les services utiles aux politiques publiques du département),
- axe 3 : une politique qui doit promouvoir l'information géographique (les actions doivent être communiquées, les partenariats élargis),
- axe 4 : une politique qui doit être l'interface entre le niveau local, le niveau régional et national (le niveau départemental doit trouver sa place au sein de la grande région),
- axe 5 : une politique qui maintient et développe un centre de ressource d'expertise métier mutualisé ;

Considérant que ces axes concordent avec les attentes de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré en matière de S.I.G. ;

Considérant qu'il convient pour bénéficier de l'expertise, des échanges de données et du savoir-faire de l'ensemble des acteurs du Département de la Charente Maritime et de la Région

Nouvelle-Aquitaine de adhérer à la nouvelle politique S.I.G. départementale ;

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 140 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents20
Votants26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 27. SIG

Adhésion à la nouvelle politique départementale SIG de GEO 17

Considérant que la cotisation annuelle est de 1000 € et que l'adhésion est reconductible tacitement ;

Considérant qu'outre la cotisation, il conviendra d'ajouter le cas échéant, une participation pour financer les projets développés à l'échelle du Département et validés par le comité d'orientation de Géo 17 ;

Considérant que la désignation d'un membre du Conseil Communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein de Géo 17 peut avoir lieu au scrutin public si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

Considérant l'appel à candidatures effectué auprès des conseillers communautaires ;

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant l'inscription à venir au budget 2018 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la participation de la Communauté de Communes à la nouvelle politique SIG départementale pour un montant de 1 000 € auquel s'ajouteront le cas échéant, les participations financières nécessaires à financer les projets validés par les comités d'orientation Géo 17,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conditions générales d'utilisation, le formulaire et la charte d'adhésion, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- de désigner pour représenter la Communauté de Communes de l'Ile de ré au sein de Géo 17 :
 - Monsieur Patrice RAFFARIN en tant que titulaire,
 - Monsieur Henry-Paul JAFFARD en tant que suppléant.

Affichée le : 19 décembre 2017

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

CHARTRE D'ADHESION

PRÉAMBULE

Objet de la charte

La charte d'adhésion constitue le document de référence des adhérents à la politique départementale de coopération autour de l'information géographique, dénommée Géo17. Elle précise les objectifs de l'adhésion, les services proposés, les droits et obligations ainsi que la place de l'adhérent dans le dispositif.

Cette charte vise à mettre en avant les valeurs fondatrices de cette politique départementale de Charente-Maritime, les objectifs identifiés comme communs et à formaliser le cadre de la coopération autour de l'information géographique et des SIG entre les adhérents.

L'ambition de Géo17, de la Géoplateforme17, son portail d'échanges de données géographiques, est de favoriser le partage, l'échange et l'usage de l'information géographique dans une perspective d'amélioration de la connaissance des territoires et d'évaluation des politiques publiques.

A ce titre, la politique Géo17 se construit sur 5 axes stratégiques : une politique fédératrice (axe 1), au service des organismes publics et des citoyens (axe 2), faisant la promotion de l'information géographique (axe 3), à l'interface du niveau régional et du niveau local (axe 4) et qui s'appuie sur et développe un pôle d'expertise mutualisé (axe 5).

Le périmètre de ses actions est large :

- Au plan stratégique : la politique développe des services au profit des organismes ayant des missions de politiques publiques. Elle permet la diffusion la plus large des données pour les administrations, les citoyens et les entreprises. Elle fait rayonner sa dynamique à différents niveaux (du local au national). Enfin, la politique Géo17 se positionne comme interface vis-à-vis de la politique régionale en cours de définition.
- Au plan opérationnel : la politique poursuit et développe des services au profit des différentes politiques publiques (annexe 1 : le périmètre du plan d'actions).
- Au plan technique : la politique définit ses besoins en données et outils à mutualiser, les référentiels à maintenir, anime le réseau d'experts et modernise ses outils pour répondre aux besoins issus des dynamiques territoriales, des politiques publiques et de la réglementation en vigueur.

Plus spécifiquement, le portail Géoplateforme17 répond aux contraintes de la Directive européenne INSPIRE et propose ainsi des services à tous ses adhérents et usagers, compatibles avec les normes INSPIRE.

La présente charte définit un cadre de coopération dans le domaine de l'information géographique, donne la possibilité de bénéficier de services standardisés et spécifiques, de

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

s'impliquer dans un réseau d'experts, une communauté d'intérêt, de participer à des travaux collectifs.

Les instances et le fonctionnement de Géo17

Deux instances permettent de faire fonctionner Géo17 : le Comité Stratégique et le Comité d'Orientation.

Le Comité Stratégique a pour missions de définir les axes de développement et de choisir les priorités de Géo17 et vote les budgets. Il porte la vision politique.

Le Comité d'Orientation a pour missions de décliner les objectifs politiques en feuille de route opérationnelle. Il définit les moyens, les calendriers, les méthodes à mettre en place. C'est l'instance opérationnelle de Géo17.

Le Comité d'Orientation s'appuie sur les groupes de travail pour effectuer les travaux si besoin.

La présente charte définit le statut d'adhérent qui permet de participer aux Comités d'Orientations ainsi qu'aux prises de décisions

Aussi, en signant le formulaire d'adhésion (en annexe 2) et après acceptation du Comité Stratégique, les adhérents peuvent disposer des différents services proposés et mutualisés dans l'intérêt général et s'engagent à respecter et à mettre en œuvre les dispositions de la présente charte.

Durée de l'engagement

L'engagement vaut pour une durée d'un an, reconductible tacitement.

Coût financier de l'engagement

Le Comité stratégique dans sa décision du 30 mai 2017 a décidé de la mise en place du principe d'une cotisation annuelle d'un montant de base de 1 000€.

1. Qu'est-ce qu'être adhérent ?

1.1 Les valeurs et les principes de l'adhésion

Adhérer à la politique départementale c'est:

- s'engager dans une politique de cohérence et de partage, fédératrice des efforts, des réflexions et des évolutions autour de l'information géographique ;
- profiter d'une dynamique collective qui « tire vers le haut » ;
- faire à plusieurs ce qu'il est souvent difficile de faire seul
- profiter de l'expérience des autres et proposer la sienne
- pouvoir aborder collectivement l'ensemble des domaines, du plus simple au plus complexe
- profiter de la force collective pour combler ses faiblesses individuelles
- pouvoir proposer aux collectivités, quelles que soient leurs tailles, le même niveau et le même accès aux services rendus par les SIG

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

- permettre de s'engager sur des évolutions technologiques collectivement plus accessibles
- avoir l'assurance de progresser en limitant les risques d'échec et les coûts.
- saisir l'opportunité de développer ses propres outils en les maintenant interopérables avec les autres.

1.2 Les critères d'éligibilité

L'adhésion est à ce jour ouverte à tous les acteurs publics de Charente-Maritime : les services de l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales ainsi qu'à tous les partenaires publics travaillant dans le cadre de missions de service public (GIP, syndicats, chambres consulaires, enseignement supérieur, associations assurant des missions de services publics)

Cette adhésion marque une volonté de participer au partage de données territorialisées et aux travaux menés dans le cadre de Géo17. L'adhésion ouvre le droit de participer au Comité d'Orientation.

Les trois critères retenus pour être adhérent et faire partie du Comité d'Orientation sont :

- être un organisme public ou ayant une mission de service public,
- s'engager en signant la présente charte
- être un organisme qui collabore, partage et s'implique : données, temps de travail, expertise...

1.3 Les bénéfices réciproques et les implications

L'adhésion aux valeurs et aux principes énoncés dans la présente charte, se concrétise par la possibilité d'accéder à des services communs à plus ou moins fortes valeurs ajoutées et se traduisent par une implication pouvant se décliner à plusieurs niveaux. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

- Bénéficiaire d'un socle commun de services

La possibilité de participer aux groupes de travail et l'animation en générale (séminaires, ateliers thématiques ou événement particulier) ne sont pas réservés aux adhérents et peuvent profiter à tous les acteurs se sentant concernés.

En revanche, Géo17 apporte aussi à ses adhérents un ensemble de services dans les domaines suivants :

- Les données :
 - L'accès à certaines données en fonction des droits de licences acquis et de la propriété intellectuelle des données diffusées : le cadastre, les fichiers

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

- fonciers¹, les photos aériennes fournies selon les besoins (formats, projections, découpage),
- L'accès à des données dont l'achat a été mutualisé (Scan 25 et Scan Littoral de l'IGN, les fichiers fonciers² à ce jour)
- Les outils et les services :
- La mise en place d'un catalogue personnalisé,
 - L'accès à l'interface de dépôt de données,
 - L'hébergement de données et de flux
 - L'accès à l'application de consultation du cadastre avec un profil avancé,
 - L'accès à l'Observatoire des Territoires en mode « administration »
- Les formations/ de l'accompagnement :
- au référencement de données,
 - au dépôt de données
 - à l'utilisation des flux
 - à l'observatoire des territoires : simple ou avancé
- La possibilité de rejoindre le groupement de commandes de numérisation des documents d'urbanisme et bénéficier des outils de contrôle de la norme garantissant la conformité des travaux de numérisation.

Cette liste n'est pas exhaustive car les services peuvent évoluer selon les décisions prises en Comité Stratégique.

- S'impliquer dans le Comité d'Orientation

Le Comité d'Orientation a pour mission de :

- Faire des propositions au Comité Stratégique sur des orientations concernant le plan d'actions opérationnel, sur des partenariats, des nouveaux services, des outils à mutualiser, des données à produire ou acquérir, des nouvelles problématiques à traiter...
- Mettre en œuvre aux plans opérationnels et techniques la feuille de route validée,
- Être le relais technique vis-à-vis des échelons régionaux et nationaux.

Être adhérent permet de contribuer, de faire des propositions et permet également de prendre part aux décisions : il a une voix.

Être adhérent, c'est aussi informer les autres partenaires de ses projets d'acquisition de données ou de numérisation d'information géographique afin d'étudier les opportunités de mutualisation et de travaux en commun.

¹ L'obtention des fichiers fonciers est soumise à une autorisation préalable auprès de la DDFIP qui statue sur la qualité d'ayant-droit et sous réserve d'une déclaration auprès de la CNIL. Consultez les conditions d'accès et les modalités pratiques ici : <https://www.geoplateforme17.fr/collaborez/l-espace-juridique>

idem

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

- S'impliquer en temps de travail

Être adhérent, c'est s'engager dans les travaux collectifs selon les domaines d'intérêt : ceux du Comité d'Orientation, des groupes de travail ou à l'occasion de séminaires ou ateliers thématiques.

Le cas de « pilote » d'un groupe de travail

L'organisation et la réussite d'un groupe de travail reposent tout particulièrement sur une personne : le pilote. Sa mission principale est de coordonner les travaux à mener. Cette fonction particulière, limitée dans le temps, est tenue par un expert du métier concerné, volontaire et dont la mission est validée par sa structure d'appartenance.

- S'impliquer dans le partage de données

L'ambition politique sur le partage de données est d'accélérer la dynamique en partageant plus, en mutualisant plus ce qui doit l'être.

L'adhérent doit s'engager dans cette démarche et notamment en utilisant la Géoplateforme17, en référençant ses données à travers le catalogue de données, en partageant des données considérées comme d'intérêt général.

Les modalités de la mise à disposition des données par les adhérents sont étudiées au cas par cas (données déposées avec une fréquence, flux etc).

Les données référencées et accessibles sur la Géoplateforme17 sont garanties fiables, vérifiées et conformes à une qualité décrite dans la fiche de métadonnées.

1.4 Le statut particulier de « membre associé ».

Le statut de « membre associé » a été créé par le Comité Stratégique. Il concerne les organismes qui sont exempts de cotisation.

Ces organismes doivent être reconnus comme tels par le Comité Stratégique.

Un membre associé de Géo17 peut :

- Participer au Comité d'Orientation mais n'a pas droit au vote. Il donne un avis consultatif.
- Faire des propositions.
- Bénéficier des services du socle commun.

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

2. Les modalités de l'adhésion

2.1 La représentativité

L'adhérent est représenté en Comité d'Orientation par un élu accompagné par un responsable ou un expert de sa structure, désigné de manière officielle.

Son rôle est de participer, faire des propositions sur des orientations (sur des sujets à traiter, actions, méthodes etc), des besoins futurs (outils, données, etc), des moyens (financements, calendriers, groupes de travail)...

Son rôle est également de suivre l'état d'avancement des travaux menés par les groupes de travail, de pouvoir en rapporter une synthèse au sein de sa structure.

2.2 La procédure d'adhésion

Un organisme ou une collectivité souhaitant adhérer adresse sa demande au Président de Géo17 (contact et coordonnées) en complétant le formulaire d'adhésion (annexe 2).

Après analyse des critères de recevabilité par l'équipe SIG de Soluris et du Département, le Comité d'Orientation examine alors les éléments de cette demande et donne un avis sur sa recevabilité. Il examine notamment les données mises à disposition par le demandeur ainsi que sa motivation à participer aux groupes de travail en place.

En complétant la demande d'adhésion, le demandeur devra préciser les données qu'il souhaite partager, le niveau de sensibilité de chaque donnée et plus globalement le périmètre de réutilisation et de diffusion.

Sur la base de ces éléments, le Comité d'Orientation propose un avis au Comité Stratégique qui décide de l'adhésion ou non de la structure.

Tout rejet est motivé par le Comité Stratégique et notifié au demandeur.

L'adhésion à Géo17 (signature du formulaire d'adhésion) est conditionnée par le respect des termes de la charte partenariale.

L'adhérent doit s'acquitter de sa cotisation dans un délai de 2 mois après l'acceptation notifiée au demandeur.

L'adhérent devra également signer les Conditions Générales d'Utilisations (C.G.U), accessibles en téléchargement ici : <https://www.geoplateforme17.fr/collaborez/l-espace-juridique>

Les C.G.U ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles, en se connectant à la Géoplateforme17, l'adhérent, un tiers, est autorisé à utiliser la plateforme et bénéficier de

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

ses fonctionnalités, ainsi que les données dont la GéoPlateforme17 en a l'administration, la gestion et le stockage.

Ces C.G.U sont obligatoires lors d'une demande d'inscription sur la Géoplateforme17 afin de bénéficier des services proposés.

La Géoplateforme17 à travers les C.G.U respecte la propriété intellectuelle des données et les droits de diffusion et d'utilisation des données qu'elle met à disposition pour les adhérents de Géo17. Les accès aux données se font en fonction des conventions signées entre Soluris – gestionnaire de la Géoplateforme17 – et ses adhérents, ou en fonction de licences, de droits que chaque adhérent précise lors de la mise à disposition.

2.3 La procédure de retrait ou de révocation

Le partenaire souhaitant quitter Géo17 en informe par courrier le Président de Géo17.

Si l'adhérent ne respecte pas les termes de la présente charte, le Comité Stratégique pourra décider de sa révocation.

Le retrait d'un adhérent donne lieu à suppression de ses données et la révocation de ses droits d'accès à la Géoplateforme17.

2.4 Les moyens

Implication et partage

Au-delà de l'adhésion, chaque partenaire participe « en nature » au partenariat via le temps qu'il met à disposition dans les différentes instances, les groupes de travail et sa contribution en termes de données mises au pot commun.

Le financement du fonctionnement

La charge financière du dispositif, en fonctionnement, est supportée annuellement par les membres du Comité Stratégique de Géo17.

La gestion opérationnelle et technique

Soluris assure la gestion opérationnelle et financière de Géo17, au sein d'un budget annexe spécifiquement créé. Il met à disposition dans ce cadre, deux techniciens dont les principales missions sont d'administrer le portail Géoplateforme17, ses applications, l'Observatoire des Territoires et tous les services associés. Deux autres personnes assurent au quotidien l'animation et la coordination de la politique Géo17 (comprenant les travaux préparatoires des Comités Stratégiques et d'Orientation, la mise en place de partenariats, les montages de marchés, la coordination et certains travaux des groupes de travail, les séminaires, etc).

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

Le financement des investissements

La cotisation des adhérents permet de financer des investissements ponctuels. Cependant, les adhérents pourront le cas échéant également être appelés à participer pour financer des opérations spécifiques de plus grande envergure (par exemple : le développement d'application ou l'achat ou la production de bases de données départementale).

Fait à ...

Alexandre Grenot, Président de Géo17, vice-président du Département de la Charente-Maritime, <i>en charge des relations avec les citoyens</i>	XXXXX
---	-------

PROJET

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

ANNEXE 1 : LE PERIMETRE DU PLAN D' ACTIONS 2017-2018 VALIDE PAR LE COMITE STRATEGIQUE

Le domaine stratégique : positionner et conforter Géo17 dans son rôle et son rayonnement

Développer les offres de services au profit des politiques publiques



Diffuser les données aux citoyens, entreprises, administrations



Faire rayonner la dynamique de la Charente-Maritime au niveau local et national



Positionner Géo17 avec la région en articulation avec les acteurs de terrain



Le domaine opérationnel : développer les services et les usages pour nos politiques publiques

Observation et évaluation des territoires



Planification, Aménagement et urbanisme



Gestion des risques et la sécurité

La sécurité des réseaux enterrés : le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)



La sécurité des points d'eau



Le littoral et la submersion marine



Accessibilité des services publics



Très Haut Débit



Le domaine technique : acquérir et coproduire des données, moderniser les outils

Les 3 piliers techniques de Géo17

Les données

Mise à jour de la photo aérienne pour 2018



Mise en œuvre d'une base de données adresse unique



L'animation des acteurs

Animation des groupes de travail
- Urbanisme
- Observatoire
- PCRS

.....
Animation du réseau, veille

Les outils

Moderniser la Géoplateforme17 et ses applications

L'emploi des drones pour les zones à enjeux

Mise à jour des référentiels : cadastre, données topos...



AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

ANNEXE 2 : LE FORMULAIRE D'ADHESION

- VOIR PAGE SUIVANTE -

PROJET

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE
Regu le 19/12/2017

DEMANDE D'ADHESION

A retourner à :

SOLURIS

Pôle SIG

2 rue des Rochers

17100 SAINTES

Je soussigné,

NOM : _____ Prénom : _____

En qualité de :

sollicite l'adhésion à Géo17 pour l'organisme suivant :

nom de l'organisme :	<input type="checkbox"/>	Collectivité locale	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Service Etat	
adresse :	<input type="checkbox"/>	Etablissement public	
	<input type="checkbox"/>	Service privé	
	<input type="checkbox"/>	Autres	préciser

A cette fin, je vous prie de bien vouloir trouver l'annexe décrivant les données que mettra en partage sur la Géoplateforme17

Sera représentant au Comité d'Orientation :

	Nom/Prénom	Fonction	E-Mail	N° tel
Représentant n°1				

AR PREFECTURE
017-241700459-20171215-D2017140-DE
Géo17 19/12/2017
Contribution de

Je certifie avoir pris connaissance et accepté les modalités de partenariat décrites dans la charte d'adhésion et m'engage à payer ma cotisation d'un montant de 1 000€.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Décision du Comité Stratégique du

Le demandeur.....est déclaré adhérent à Géo17 à compter de la date de signature de la présente notification.

OU

Le demandeur voit sa demande refusée pour les motifs suivants :

.....

Fait le

Signature du Président

du Comité Stratégique

De Géo17

Alexandre Grenot

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017140-DE

Géo17 19/12/2017

Contribution de

PROJET

Annexe au formulaire d'adhésion
Contribution de

A.....

Le.....

Géo17 AR PREFECTURE
017-24 Contribution de 15-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

Données géographiques

Nom de la donnée	Définition	Format/volume	Flux Oui/non	Conditions de diffusion (cases à cocher)							Licence d'utilisation Oui/non
				Adhérents Géo17	PIGMA*	Collectivités territoriales	Etablissements publics	Associations	Grand public	Opendata	

*PIGMA : Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (www.pigma.org) : plateforme de données régionale à destination de la sphère publique et parapublique qui a pour mission de diffuser des données de leurs partenaires, dont la Géoplateforme17 peut en être le relais technique au niveau départemental.

Géo17 AR PREFECTURE

017-24 Contribution de 15-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017

Indicateurs statistiques (éventuellement) : pour l'Observatoire des Territoires

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Représentation	Détail

Autre information pouvant orienter les services de Géo17

- Avez-vous mis en place un catalogue pour les données géographiques de votre organisme ? oui non
- Avez-vous besoin d'utiliser les flux produits par la Géoplateforme17 ? oui non

Géo17 AR PREFECTURE
017-24 Contribution de 15-D2017140-DE
Reçu le 19/12/2017